

**Comité régional de l'Installation et de la Transmission Grand Est
25 mars 2024**

Le comité régional de l'installation et de la transmission s'est réuni le 25 mars 2024 à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (57), sous la co-présidence de Béatrice MOREAU, Vice-présidente à l'Agriculture, Viticulture et Forêt de la Région Grand Est et de Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est.

Étaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ALBERT	JEROME	BIO EN GRAND EST
AMBOIS	DIDIER	MSA 54
BAILLY	XAVIER	JEUNES AGRICULEURS GRAND EST
BARTHELEMY	CELINE	FRSEA GRAND EST
BASSE	HUBERT	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST
BLONDEL	ANNE-SOPHIE	REGION GRAND EST
BOSSY	ANNE	DRAAF GRAND EST
CADIEU	GILLES	EPLFPA MEUSE BAR LE DUC
CAVROT	JEANNE	ENORGA
CERNEAU	PASCAL	CHAMBRE D'AGRICULTURE GRAND EST
CHEVALLIER	GREGORY	LYCEE AGRICOLE DE CHATEAU SALINS
CHMITELIN	LAURENE	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE
COLNE	SIMON	REGION GRAND EST
CONRAUD	PATRICE	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
CUNIN	STEPHANIE	REGION GRAND EST
DAVID	LAETITIA	REGION GRAND EST
EULRY	PHILIPPE	CERFRANCE MOSELLE
FAIVRE	MARIE-HELENE	TERRE DE LIENS
HAMY	YVES	REGION GRAND EST
HELLUY	BERNARD	ARCMSA
HENIMANN	HUBERT	JEUNES AGRICULTEURS DE LA MARNE
JEUDY	OLIVIA	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST
JUNG	PATRICE	AS CEFIGAM
LAPON	SANDRINE	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
LECOMTE	PHILIPPE	REGION GRAND EST
LEDEUIL	CAROLINE	ADASEA DE LA MARNE
LEMOINE	DENIS	BANQUE CIC EST
LESELLIER	FRANCOIS	BIO EN GRAND EST
LOGEROT	JACQUES	ENORGA
MAISONNAVE	HELOÏSE	DRAAF GRAND EST
MANGIN	PASCAL	EPL 54
MERLI	ELODIE	CERFRANCE ADHEO
MERLIN LOSSY	MARIE-CECILE	DIRECTION REGIONALE OUEST CREDIT MUTUEL
MONASSON	ANNE	REGION GRAND EST
MOREAU	BEATRICE	REGION GRAND EST
MOUSSU	JEAN-PHILIPPE	CERFRANCE CNEIDF
MULLER	LUC	CONFEDERATION PAYSANNE GRAND EST
PERIN	THOMAS	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE
PIERRON	CLAIRE	VIVEA
POQUET	PAUL	CREDIT AGRICOLE NORD EST

REMY	THIERRY	ARDEAR GRAND EST
ROBERT	PASCALINE	CERFRANCE VOSGES
ROUSSEL	ETIENNE	DRAAF GRAND EST
ROYET	NATHALIE	CAMPUS DE MIRECOURT
SIMON	MARIE CELINE	JEUNES AGRICULTEURS GRAND EST
TACUSSEL	DIDIER	CFA AGRICOLE ET CFPPA DU BAS RHIN
TERRASSE	FREDERIC	MSA MAM
THOMAS	PHILIPPE	FR CUMA GRAND EST
TISSIER	ROMAIN	ASP – DIRECTION REGIONALE GRAND EST
VIGREUX	BENOIT	DRAAF GRAND EST

Étaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
BLUM	LOUISE	RESEAU RURAL ET AGRICOLE GRAND EST
BOURGEOIS	NOËL	DEPARTEMENT DES ARDENNES
CARRY	CATHERINE	VIVEA
DE LE VALLEE	ALEXANDRA	EPLEFPA DE CHALONS EN CHAMPAGNE
ELBE	FREDERIQUE	EPLEFPA AVIZE VITI CAMPUS
GIRARD	PASCAL	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST
LACROIX	NICOLAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE
LEBLANC	TEDDY	ARPAI GRAND EST
MEILLEUR	CLAUDE	CRFPS
PAGNIEZ	EMMANUELLE	CREDIT MUTUEL
PICHERY	PHILIPPE	DEPARTEMENT DE L'AUBE
ROZE	JEAN-MARC	DEPARTEMENT DE LA MARNE
STOCKY	CORINNE	CEGAR
SUCK	DAVID	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VANNSON	FRANÇOIS	DEPARTEMENT DES VOSGES
WEITEN	PATRICK	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
WENDLINGER	LAURENT	REGION GRAND EST
WINTERER	LUCILE	SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS DE LA CHAMPAGNE

Béatrice MOREAU et Anne BOSSY remercient les participants pour leur présence et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'accueil dans ses locaux. Elles rappellent les enjeux du renouvellement des générations en agriculture et soulignent l'implication des partenaires membres du CRIT dans les parcours à l'installation et à la transmission. Elles indiquent que l'actualité est à suivre de près avec les travaux préparatoires et les discussions parlementaires à venir sur la loi d'orientation.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Bilans 2023
- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2024
- Points d'actualité
- Points divers

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés selon le diaporama figurant en annexe 1.

Le référentiel des prix pour l'année 2024 est joint en annexe 2.

Le bilan détaillé des DJA pour l'année 2023 est joint en annexe 3.

Les points mentionnés ci-dessous viennent compléter la présentation et précisent les principaux débats et discussions ayant eu lieu au cours du CRIT.

Bilans (diapositives 4 à 43)

- **Point Information Transmission** :

En Grand Est, 40 % des exploitants ont 55 ans et plus, plus de 7 500 chefs d'exploitation sont âgés de plus de 60 ans en 2022 (source MSA).

La fréquentation des PIT est en augmentation progressive depuis 2020.

En 2023, on compte 389 premiers entretiens individuels réalisés. Depuis la mise en place des PIT en 2020, 2 320 personnes ont été accueillies en entretien.

La CRAGE précise que l'accent est mis sur la communication, grâce au travail réalisé notamment par une chargée de communication dont le poste est financé par le biais du volet 6 du programme AITA. Il est essentiel de mieux faire connaître les PIT, aussi il est demandé aux partenaires d'orienter les cédants le plus tôt possible vers les PIT.

- Point Accueil Installation :

L'ARPAI présente le bilan de l'année des PAI :

- 1 342 porteurs de projet ont été accueillis en 2023. Le nombre est en baisse, mais une forte activité est prévue en 2024 ;
- 60 % des personnes accueillies ont un niveau de diplôme suffisant pour bénéficier des aides à l'installation ;
- 36 % ont un projet d'installation hors du cadre familial ;
- En 2023, 7 % de porteurs de projet éligibles (conditions d'âge et de diplôme) indiquaient ne pas prévoir demander les aides à l'installation.
- Une proportion plus importante qu'avant de porteurs de projet méconnaît le monde agricole. L'accompagnement à l'émergence devrait être renforcé. La tendance va vers davantage de projets atypiques, combiné à un profil non-issu du milieu agricole et à des besoins très divers. L'accompagnement en devient plus complexe.
- Il est souligné que les informations sur les nouvelles aides à l'installation sont arrivées tardivement ce qui a compliqué l'information des porteurs de projet se présentant au PAI.

Béatrice Moreau relève que plus de 1 340 porteurs de projet se sont présentés au PAI et qu'il y a eu 503 installés avec les aides. Elle interroge sur le devenir des projets des personnes ne s'étant pas installés avec les aides.

JAGE souligne que les animatrices PAI ont adressé des questionnaires aux porteurs de projet passés en PAI pour connaître leur devenir, mais qu'il y a eu peu de réponses. L'objectif pour l'animateur PAI lors des entretiens est d'avoir des porteurs de projet disposant de projets réalistes et suffisamment mûrs. Les porteurs de projet n'ayant qu'une vague idée de leur projet ne sont pas reçus.

La CRAGE souhaiterait qu'il y ait plus de suivi des porteurs de projet, en groupe ou cohorte. D'autre part, le travail d'accompagnement à l'émergence n'est pas prévu dans le cahier des charges des PAI. Il est souligné le nombre important et constant de contacts, attribuable à une bonne communication sur les PAI, mais il semble qu'une proportion non négligeable ne veut finalement pas s'installer. Le parcours préparatoire a tout son intérêt puisqu'environ 90 % des jeunes installés avec les aides sont encore chefs d'exploitation après 5 ans d'activité contre 40 % dans d'autres domaines. Il est important qu'il y ait une analyse des projets à l'entrée au PAI par rapport à la viabilité des projets. Il n'y pas de volonté d'installer des personnes sur des projets non viables.

L'ARDEAR estime que la difficulté à trouver du foncier décale la mise en œuvre des projets.

Béatrice MOREAU fait remarquer que le fermage aide à la concrétisation des projets. Il y a un gros travail à réaliser auprès des propriétaires pour les amener à accepter un nouvel agriculteur.

Béatrice Moreau précise que pour le nombre total d'installations il convient de regarder également les chiffres MSA des installations entre 40 et 50 ans.

Gestion de la DJA par les services instructeurs (Diapositives 27 à 29) :

Dans le cadre du transfert de la compétence installation aux Régions, les services instructeurs sont transférés à la Région Grand Est depuis le 1^{er} janvier 2023. A la question de l'organisation et du rythme de traitement des dossiers d'aide à l'installation, la Région expose les priorités fixées.

La Région précise qu'un travail est en cours entre Régions de France et le Ministère en charge de l'agriculture pour apporter des souplesses au niveau des contrôles de fin de période d'engagement des dossiers DJA.

Béatrice Moreau rappelle que le dispositif Aide à l'installation en agriculture (AIA) a été travaillé dans un objectif de simplification. Pour autant, il reste des dossiers DJA du RDR3 dont les paiements de solde vont être à traiter jusqu'en 2028.

Xavier Bailly confirme qu'il y a une préoccupation forte sur le terrain concernant les paiements de DJA. Il souhaiterait connaître le nombre de dossiers DJA restant à payer et être informé du délai de traitement des demandes de paiement.

La Région indique qu'il est difficile de réduire la durée d'instruction à moins de 3 mois pour une demande de paiement dans la mesure où il y a souvent nécessité de plusieurs aller-retours entre demandeur, pré-instructeur, instructeur et ASP.

Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture – Financement de la Région Grand Est (diapositives 38 à 40)

La Région a prolongé l'agrément des structures pour 2024 concernant les volets 2 et 4 du programme AITA.

La DRAAF précise qu'elle procédera à la publication de l'arrêté AITA pour 2024 et à l'agrément des structures pour le volet 5 après parution de l'instruction technique nationale.

La CRAGE souhaite savoir dans quel délai le versement de l'acompte pourra intervenir concernant les nouveaux dispositifs d'aide à l'installation AIA et AINA.

La Région précise que le travail de paramétrage de l'outil informatique Europac est en cours. L'objectif actuel est un démarrage des paiements en septembre 2024. Les services sont mobilisés depuis le début pour avancer au plus vite sur le déploiement des dispositifs et des outils mais tout ne dépend pas de la Région.

Les membres du CRIT conviennent qu'il est dommage que l'effort de simplification sur le fond soit entaché par le retard dans la mise en œuvre de l'outil informatique.

Béatrice MOREAU rappelle que dans une phase de démarrage de dispositifs il faut sécuriser les procédures, ce qui peut parfois prendre du temps.

Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture – Formation, orientation et attractivité des Métiers (diapositives 41 à 43)

Le taux de remplissage des formations agricoles diplômantes en 2023 est de 52 %.

Les membres du CRIT évoquent les sorties de BPREA et constatent que les apprenants se dirigent davantage vers le salariat ou la double activité que vers un projet de reprise ou de création d'entreprise.

En formation BPREA le public est de plus en plus éloigné du monde agricole. Il est nécessaire que le porteur de projet se forme sur les spécificités du monde agricole et qu'il soit accompagné sur une meilleure connaissance de l'agriculture.

Projet de Loi d'orientation et Pacte (diapositives 50 à 61)

La CRAGE indique que les stages en exploitation sont utiles et nécessaires, mais qu'une attention particulière doit être portée sur la sécurité du stagiaire. Il pourrait être intéressant que les techniciens d'OPA puissent prendre des stagiaires et accompagner les jeunes dans la découverte des métiers.

L'ADASEA de la Marne souhaite savoir si le point d'accueil unique doit être une chambre d'agriculture.

Anne BOSSY précise qu'à ce stade il est difficile de répondre avec certitude. Le projet de texte évoque la chambre d'agriculture ou son équivalent.

L'ARDEAR demande confirmation de l'intégration des structures du réseau alternatif dans le réseau France Services Agriculture.

Anne BOSSY précise que le ministère souhaite de la diversité dans les acteurs intervenant dans le parcours.

Béatrice MOREAU relève que les opérateurs travaillent déjà ensemble aujourd'hui et qu'il faut poursuivre.

Hubert BASSE souhaite qu'un travail collectif régional soit mené sur les déclinaisons et la mise en place de FSA en Grand Est. Pour installer au maximum, il ne faut pas un parcours trop compliqué.

JAGE fait part de sa crainte sur le devenir de l'actuel Stage collectif 21 heures et sur le financement des actions de communication.

La MSA remarque que certains exploitants sont surpris de l'envoi de la DICAA et ont du mal à accepter cette incitation à réfléchir à préparer la fin de carrière. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur la communication autour de la transmission.

Référentiel de prix 2024 (diapositive 63)

Une remarque est faite par rapport au projet de référentiel transmis, au niveau du taux d'emprunt mentionné dans le référentiel de la Meuse qui ne semble pas adapté à des projets d'installation. Il est précisé que cette donnée n'est qu'informatrice, elle n'a pas de rôle dans l'appréciation de la cohérence du plan d'entreprise. Cette information sera donc supprimée dans la version finale validée.

Le Crédit agricole indique avoir une offre spécifique pour les projets d'installation en agriculture avec un prêt à taux 0 % pour 50 000 € d'emprunt limité à 35 % du plan de financement du projet.

La banque CIC indique avoir mis en place un prêt à 2 % pour une enveloppe de 200 000 € sur 180 mois pour accompagner les projets d'installation en agriculture.

La FRCUMA indique que l'outil CUMA permet de réduire les investissements en matériel et de travailler avec du matériel de pointe. Pour 10 000 € de parts sociales, l'adhérent a accès à l'équivalent d'environ 100 000 € de matériel.

Divers

Les données décrivant les territoires sont accessibles sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/acces-par-territoire-r130.html>

La séance est levée à 16h15